Le Moniteur.fr, 17 mars 2016

COMMANDE PUBLIQUE

Le Sénat veut modifier l’ordonnance marchés publics

Bénédicte Rallu - LE MONITEUR.FR - *Publié le 17/03/16 à 17h27*

Mots clés : Réglementation

LINKEDIN TWITTER FACEBOOK GOOGLE +

La commission des lois du Sénat a amendé le 16 mars l’ordonnance marchés publics du 23 juillet 2015. L’allotissement est conforté, les marchés globaux et les marchés de partenariat sont plus encadrés. Les offres variables sont supprimées. Le délit de favoritisme est réformé. Mais ces modifications sont loin d’être acquises.

© © Sénat / c.Lerouge - Sénat Hémicycle